



REGLEMENT INTERIEUR DES VAILLANTS

Rappel : le club ne fonctionne qu'avec des bénévoles (président, secrétaire, trésorier, entraîneurs...)

ENTRAINEMENTS

Lieu : Gymnase de Bourgogne rue au raz à AUTUN et Gymnase de La Vaillante rue Jules Basdevant à AUTUN

L'entraîneur et le responsable de la section sont responsables :

- Du déroulement de l'entraînement,
- De la sécurité des joueurs pendant l'entraînement
- Ils se réservent le droit d'exclure tout élément perturbateur, pour le bien du collectif et des autres licenciés,
- Du respect des équipements (terrain, vestiaires) mis à leur disposition,
- Du matériel (palets, cages, chasubles, ...) mis à leur disposition

Le club des Vaillants décline toute responsabilité avant et après les entraînements et compétitions.

Si l'entraîneur n'est pas présent :

- Les joueurs ne sont pas autorisés à monter sur le terrain,
- L'entraînement ne pourra alors se dérouler seulement sous la conduite et responsabilité d'un dirigeant licencié.

Il n'y a pas d'entraînement pendant les périodes de vacances scolaires (hors communications contraires)

En cas d'absence, le joueur devra en avertir au plus tôt son entraîneur.

Ponctualité : pour éviter d'avoir à se répéter et pour nous faciliter le travail, la présence des joueurs est souhaitable 15 minutes avant chaque début d'entraînement afin d'avoir le temps de s'équiper et d'être à l'heure sur le terrain.

Les enfants non licenciés au club sont sous l'entière responsabilité de leurs parents, en cas d'accident le club ne pourra pas en être tenu responsable.

ACCES AUX INSTALLATIONS

La pratique du Roller et /ou Roller Hockey est réservée aux seuls adhérents à jour de leur cotisation et licenciés à la FFRS.

Tout joueur inscrit doit être titulaire d'un certificat médical d'aptitude à la pratique du Roller et/ou Roller Hockey

L'adhésion est matérialisée par une licence de la FFRS sous format numérique. La licence fournie par la fédération doit comporter la photo qui est demandée à l'inscription afin d'être valide pour la saison en cours.

Le club se réserve le droit de refuser l'adhésion de toute personne dont le comportement ou les propos seront jugés non conforme à l'éthique du club.

Pour rappel, aucun joueur, dont le dossier d'inscription est incomplet, ne sera pas accepté à l'entraînement au-delà des 3 séances d'essai.

UTILISATION DES INSTALLATIONS

Les installations sont placées sous la sauvegarde des utilisateurs, aussi il est fait appel à la responsabilité de chacun pour qu'elles soient maintenues en parfait état de fonctionnement.

Les joueurs s'obligent à laisser les lieux (vestiaire, tribune, terrain) dans un état de propreté.

Tous les adhérents doivent faire appliquer le règlement intérieur ou alerter un dirigeant lorsqu'ils sont témoins de dérives.



RESPONSABILITE – VOLS D'OBJETS

Le club décline toutes responsabilités relatives aux vols et détériorations d'effets personnels dans les vestiaires durant les entraînements ou les matchs.

En cas d'accident, la responsabilité du club ne prend effet qu'au début des cours ou des matchs jusqu'à la fin de ceux-ci.

Les risques couverts sont ceux couverts par la licence FFRS et décrits dans la note d'information disponible sur le site internet du club (<https://lavillanteautun.fr/roller-hockey/>) ou sur simple demande.

Les parents d'enfants mineurs s'obligent à conduire et à venir chercher leurs enfants sur les lieux d'entraînement ou de compétition (aux heures convenues) et à s'assurer de la présence de l'entraîneur.

Le licencié doit veiller au bon état et à l'entretien du matériel que le club lui prête (casque et matériel gardiens).

Une caution pourra vous être demandée, particulièrement pour le matériel de gardien. Les équipements de joueurs sont prêtés à titre exceptionnel et temporaire.

Chaque licencié se doit d'avoir son propre équipement.

Le port des protections (en bon état et adapté à la taille) est obligatoire pour les matchs et pendant les entraînements (conformément au règlement fédéral). Le non-port de ces protections n'est en aucun cas de la responsabilité de l'entraîneur, et le joueur concerné pourra se voir refuser la participation active à l'entraînement.

COMPETITIONS

Une convocation sera communiquée aux entraînements et par mail (indiquée sur la fiche d'inscription) par les responsables d'équipe pour prévenir des lieux, dates et heures des compétitions, c'est au licencié de s'en informer.

Les lieux et heures de rendez-vous sont fixés par les coaches.

Le respect de l'heure de rendez-vous est obligatoire.

Le retard d'une seule personne entraîne celui du reste de l'équipe et peut générer un forfait pour les matchs de championnat !

L'assiduité aux entraînements est une condition de participation aux compétitions. Être sélectionné pour un match est un honneur, et en aucun cas une obligation.

Les joueurs non-sélectionnés acceptent la décision prise. Il ne peut y avoir de contestation auprès de l'entraîneur.

Les meilleurs résultats sportifs sont obtenus par des personnes respectant les règles et l'esprit du jeu.

Toute forme de discrimination, de triche, de violence physique et verbale ne paie jamais sur le terrain et sera sanctionnée par le bureau.

Plusieurs règles sont à respecter :

- L'entraîneur et les joueurs s'engagent à respecter les arbitres et tout membre du club adverse.
- Les parents devront respecter les joueurs de l'équipe adverse, les arbitres et faire preuve de fair-play.
- L'accès au banc des joueurs et à la table de marque est strictement réservé aux personnes habilitées.

Les arbitres sont des partenaires, ils doivent être respectés. Les insultes ou violences à l'encontre d'un arbitre ou de toute autre personne, sont assorties de sanctions de la FFRS, mais également de la part du club.

"Le sport va chercher la peur pour la dominer, la fatigue pour en triompher, la difficulté pour la vaincre."
Pierre de Coubertin

"Le sport est dépassement de soi. Le sport est école de vie. "
Aimé Jacquet